

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

La première fonction de la CFDT est de défendre et d'étendre les droits de tous les salariés : emploi, salaire, conditions de travail, protection sociale, égalité professionnelle, respect de la dignité de chacun.

La CFDT est une force. C'est la première organisation syndicale française par le nombre d'adhérents : 863 674 fin 2011. Elle est composée de 1 500 syndicats actifs et représentatifs dans tous les secteurs professionnels. La CFDT est nationalement en progression constante dans les élections professionnelles : comités d'entreprises, délégués du personnel, conseils de prud'hommes, organismes paritaires...

La CFDT développe la solidarité. Elle agit pour briser les frontières entre ceux qui ont un emploi et ceux qui en sont privés, entre les différentes catégories de salariés, entre les générations.

La CFDT est démocratique. Elle écoute, informe, interroge, associe chaque adhérent -et à travers eux tous les salariés- à l'élaboration de ses propositions et aux actions qui les font aboutir.

La CFDT agit pour l'émancipation. Elle offre aux salariés, à travers leur acte d'adhésion, la possibilité de participer à leur devenir individuel et collectif. Elle se bat pour le droit à la dignité, le respect des droits de l'homme et la défense des libertés.

**En adhérant à la CFDT, vous choisissez :
un syndicat fort, efficace, démocratique, ambitieux,
un syndicat où vous avez toute votre place.**

Droits et devoirs de l'adhérent CFDT ?

En adhérant à la CFDT, vous avez des droits et des devoirs.

Les droits de l'adhérent

Droit à l'information, droit à la défense juridique, droit à la formation syndicale, droit au soutien en cas de grève.

Une information régulière. Vous recevrez à domicile le mensuel Cfdt-Magazine édité par la confédération ainsi que les informations professionnelles et locales éditées par les différentes structures de la CFDT (fédération, union régionale, syndicat...).

Une défense juridique. Cette défense est assurée dans l'entreprise par les militants CFDT pour tout ce qui concerne votre contrat, vos conditions de travail, le respect de la convention collective, les accords... Si nécessaire la défense prud'homale est assurée. Hors de l'entreprise, vous avez accès à nos permanences juridiques. Celles-ci peuvent vous adresser aux militants siégeant dans les organismes paritaires (sécurité sociale, Assedic, formation professionnelle...).

Une formation ouverte. Vous avez la possibilité de participer à des sessions de formation pour mieux connaître l'entreprise, la CFDT et son fonctionnement. Les délégués peuvent participer à des stages spécifiques aux fonctions qu'ils exercent (délégué du personnel, comité d'entreprise, CHSCT, conseiller prud'homal...).

Un soutien en cas de grève. La CFDT est la seule organisation syndicale à verser une indemnité journalière en cas de grève à tous ses adhérents dès le troisième jour de grève.

Connaissez-vous la Cnas ? La Caisse nationale d'action syndicale est un outil que s'est donné la CFDT pour venir en aide à ses adhérents dans le cadre d'une grève, d'un problème juridique ou bien encore en cas d'accident dans l'exercice des fonctions syndicales.

Les devoirs de l'adhérent

Payer régulièrement ses cotisations et respecter les règles de fonctionnement démocratique.

La cotisation. Elle représente 0,75 % de votre salaire net. Par ailleurs, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts égale à 66 % des cotisations versées (*remboursé si vous n'êtes pas imposable*).

Le fonctionnement démocratique. Être adhérent, c'est avoir le droit de participer, si on le désire, à la vie de la CFDT. Pour que ces droits soient effectifs, la CFDT s'est donnée des règles de fonctionnement.